

CAPD du 11 avril 2019 Déclaration du SNUipp-FSU 63

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD, Chers collègues,

Les jours passent et la « Loi de la confiance » que le ministre de l'Education nationale essaie de soutenir dans les médias en minimisant ses effets, rencontre une opposition grandissante de l'ensemble de la communauté éducative. C'est d'ailleurs ce qui explique que les organisations syndicales du premier et du second degré, les parents d'élèves, les élus locaux, se mobilisent depuis des semaines, pour porter un autre projet, synonyme de justice sociale et de réussite pour tous les élèves.

Les **évaluations PISA** viennent régulièrement rappeler que par rapport aux pays de l'OCDE qui lui sont comparables, la France est à la traîne. Elles montrent surtout qu'inégalités sociales et scolaires restent fortement corrélées et qu'elles se creusent. Là est le défi ! Mais les propositions du ministre de l'Education nationale, qui déstructurent notre système éducatif, le fragilisent, vont à l'opposé et laissent présager le choix délibéré d'une école à deux vitesses :

- → pour certains un socle commun exigeant,
- → pour une élite l'accès à un parcours d'étude international, avec les EPLEI
- → et pour d'autres une école réduite aux fondamentaux.

Dans un communiqué en date du 12 mars, les organisations syndicales, s'opposent unitairement,

- → à la création des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF),
- → aux cadeaux financiers faits au privé par l'obligation de financement des écoles maternelles.
- → à la fin de l'évaluation indépendante des politiques éducatives avec la disparition programmée du CNESCO,
- → et à la reprise en main de la formation des enseignants basée sur une conception du métier réduite à des fonctions d'exécution.

À l'inverse, les organisations syndicales réclament une **priorité au service public d'éducation**, des perspectives ambitieuses pour la réussite de tous les élèves et une véritable reconnaissance de tous des personnels.

Dans la logique des coupes drastiques imposées au budget de la Fonction publique, on constate la perte de plus de mille postes en moins offerts aux concours 2019 au niveau national, avec une baisse importance du nombre de postes à pourvoir pour la deuxième

année consécutive alors que plusieurs académies manquent déjà d'enseignantes et enseignants pour faire face aux besoins. Le recours aux contractuels risque de s'accentuer encore.

Concernant la **réforme de la Fonction Publique**, le SNUipp-FSU 63 est opposé à toute mesure qui favoriserait un transfert de compétences, voire un démantèlement, comme cela se passe actuellement au ministère de la Jeunesse et des Sports où les postes de conseillers techniques sont transférés à des structures privées.

Les nouvelles **règles du mouvement** départemental, instituées dans la précipitation et sans véritable concertation en amont, avant les groupes de travail, inquiètent la profession, même si nous avons pu conserver la prise en compte de l'AGS, au moins pour cette année. Une nouvelle fois, on constate que ces règles ont été écrites dans les cabinets ministériels, loin des réalités et des besoins du terrain par des conseillers du ministre qui vraisemblablement n'appartiennent pas à la Fonction publique et qui « coûtent un pognon de dingue à l'Etat »! Enfin, pour terminer sur ce sujet, nous saluons le travail réalisé par les personnels de la DSDEN qui ont dû s'adapter à la nouvelle réglementation imposée par le ministère dans un temps réduit et produire des documents dans un contexte de flux tendus.

Au cours de cette CAPD, nous aurons les résultats des inscrits sur la liste d'aptitude des directrices et directeurs d'école. Rappelons sur ce sujet, le manque de reconnaissance de leur travail et l'inquiétude qui grandit face à leur devenir au sein des futurs EPLESF.

Nous réaffirmons une nouvelle fois la nécessité d'augmenter le nombre de départs en formation CAPPEI ainsi que le renforcement des RASED sur tout le territoire pour un accompagnement équitable de tous les élèves.

Concernant « **la valorisation des carrières** », nombreux sont nos collègues qui ont été défavorisés par "mesures transitoires" en 2018 avec

- → la non prise en compte de l'entièreté de leur carrière dans le corps des instituteurs
- → et l'impossibilité de réviser des avis pour lesquels, dans les cas qui été soumis à notre organisation syndicale, le manque d'objectivité a été flagrant en raison d'un nombre de promus contraints mais aussi en l'absence de critère clairement énoncés et transparents pour l'ensemble de la profession.

Les enseignants tout comme leurs élèves ont besoin de bienveillance et de reconnaissance. La nécessité d'une revalorisation salariale pour tous est urgente, et le système du PPCR ne devrait pas mettre les collègues en concurrence.

Pour terminer, nous réaffirmons notre attachement à la CAPD. Nous espérons pouvoir y travailler en confiance, dans le cadre d'un dialogue serein entre tous les membres présents afin de trouver les meilleures solutions qui amélioreront le quotidien de nos collègues.

Dans ce contexte difficile, où les professeurs des écoles nous sollicitent au quotidien pour exprimer leur désarroi quant à leurs conditions de travail, l'évolution de leur carrière et l'amélioration de leur salaire, nous ne pouvons que constater que les réformes en cours n'apportent aucune perspective positive à la profession.

Les élues à la CAPD, Isabelle ROUSSY et Christine SUBRIZI

